



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN, Kélène SAILLARD

Messieurs Daniel THOIRAIN, Gautier LABESSE, Alain PLOIX ;

Excusés : Messieurs Luc RAUDIN, Rémi GAY,

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} Mars 2021.

- Délibération 03 : Approbation du compte administratif 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	74 476,89 €	0,00 €	0,00 €	71 567,33 €	74 476,89 €	71 567,33 €
Opérations de l'exercice	22 030,84 €	84 002,67 €	98 653,37 €	145 404,66 €	120 684,21 €	229 407,33 €
TOTAUX	96 507,73 €	84 002,67 €	98 653,37 €	216 971,99 €	195 161,10 €	300 974,66 €
Résultats de clôture	-12 505,06 €		118 318,62 €		105 813,56 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	96 507,73 €	84 002,67 €	98 653,37 €	216 971,99 €	195 161,10 €	300 974,66 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-12 505,06 €		118 318,62 €		105 813,56 €	

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron.e-monsite.com

- Délibération 04 : Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité** déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 05 : Affectation du résultat 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2019	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE FIN 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 74 476.89	74 476.89	61 971.83	- 12 505.06	- 12 505.06
FONCT	146 044.22		46 751.29	118 318.62	118 318.62
TOTAL	71 567.33	74 476.89	108 723.12	105 813.56	105 813.56

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	118 318.62 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 505.06 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	105 813.56 €
Total affecté au c/ 1068 :	12 505.06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

A reporter en ligne 001 du BP 2021 :

- **12 505.06 €**

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron.e-monsite.com

Délibération 06 : Approbation du budget primitif 2021

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget 2021, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 230 033.56 €

Recettes de fonctionnement : 230 033.56 €

Dépenses d'investissement : 111 005.06 €

Recettes d'investissement : 111 005.06 €

Délibération 07 : Vote des taux d'imposition 2021

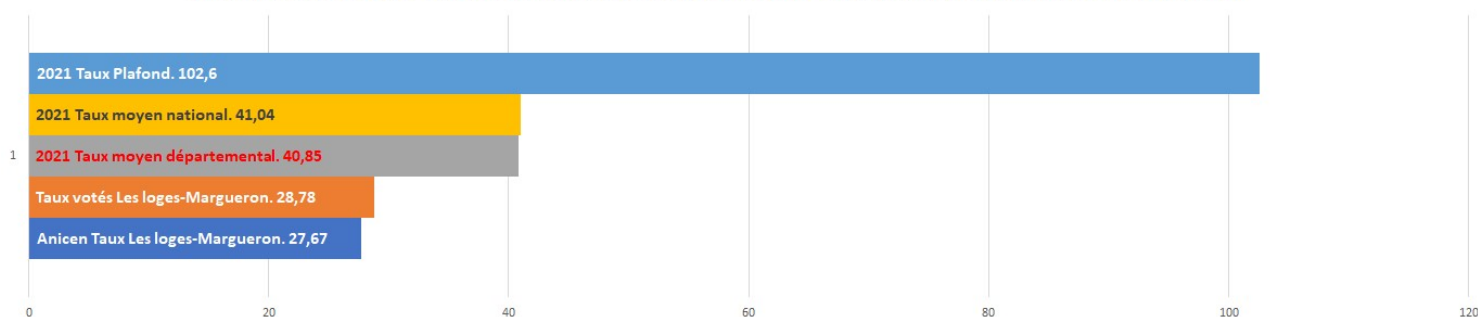
Le Conseil Municipal souhaite appliquer une légère augmentation de la fiscalité et décide pour l'année 2021, d'appliquer les taux ci-dessous, qui ont été votés à l'unanimité :

	Bases impositions 2021	Anciens taux	Anciens Produits	Taux votés pour 2021	Produit fiscal brut 2021
TFB	116 900	27.67	32 346	28.78	33 643.10
TFNB	54 900	13.86	7 609	14.42	7 914.22
CFE	4 300	14.37	618	14.95	642.68

(TFB : Taxe Foncière Bâtie, TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie, CFE : Contribution Foncière Entreprise)

La baisse des dotations et la suppression progressive de la taxe d'habitation nous oblige à une augmentation de la part communale de l'impôt foncier. Cette petite augmentation nous permet de compenser une partie de la baisse des dotations de l'état.

Situation du taux des Loges-Margueron par rapport à la moyenne départementale, nationale et du plafond à ne pas dépasser.



Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron.e-monsite.com

Renouvellement du bail de chasse

Le dépôt des candidatures est à présent clôt. La commune a reçu six propositions.
Le Conseil Municipal va étudier tous les dossiers prochainement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Terrain derrière le marché couvert :

Il y a plusieurs années la commune a réservé une surface d'environ 550m² derrière le marché couvert afin de mettre en place un système d'assainissement.

Monsieur le Maire a pris contact avec M. Berthaut pour lui proposer l'achat de la partie réservée de sa parcelle. La commune est attendue d'une proposition de ce dernier.

➤ Évolution du logiciel de comptabilité :

Suite à des modifications comptables dans les prochaines années, le logiciel de comptabilité va évoluer.

Une nouvelle interface a été créée. L'accès sera disponible à partir d'internet sur tous les postes dotés d'une connexion. Les données seront sauvegardées sur le cloud.

Le coût n'a pas encore été fixé, un devis va être demandé.

➤ Si les mesures sanitaires le permettent, le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 4 Mai à 20h00. Suivant l'article 6 de la loi N°55-385 relative à l'état d'urgence, le public ne sera pas autorisé à participer à la réunion du conseil municipal.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT